

Compteurs intelligents, consommateurs pigeons ?

L'article du *Soir*, à travers lequel le grand public francophone a découvert ce projet, poursuivait : "Les compteurs électriques et gaziers qui peuplent les sept millions de foyers belges, sont muets et aveugles. Et leur ouïe n'est guère développée. L'Union européenne entend remédier à ces handicaps et rendre ces compteurs capables de communiquer efficacement avec les distributeurs d'énergie. Objectif : équiper 80 % des ménages européens de compteurs dits intelligents avant 2020." ¹

Après que les consommateurs se sont déjà vu imposer, via une décision européenne, la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité (qui est loin d'avoir tenu ses promesses d'amélioration des prix et d'accès), va-t-on remettre le couvert pour les "compteurs intelligents" ?

Le "compteur intelligent" (ou "smart meter"), est théoriquement capable de lire à chaque moment la consommation du ménage et de faire circuler l'information de manière interactive entre le consommateur et le fournisseur d'énergie. Sur l'écran domestique du consommateur pourraient s'afficher en temps réel l'énergie consommée et le prix de vente.

LE SOIR DE CE 9 AOÛT 2009, TITRAIT EN UNE "UN COMPTEUR DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ INTELLIGENT" ET POURSUIVAIT "EN 2012 DÉBUTERA UNE RÉVOLUTION : LES COMPTEURS VONT DEVENIR INTELLIGENTS. LEUR REMPLACEMENT PAR DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES PERMETTRA UN ÉCHANGE DE DONNÉES ENTRE LEDIT COMPTEUR ET LE CENTRE DE CONTRÔLE"... L'ÉDITORIALISTE COMMENTAIT : "À SURVEILLER". QU'EN EST-IL DE CETTE "RÉVOLUTION" ANNONCÉE ? INFO OU INTOX ? QUELS COÛTS ET RISQUES POUR LE CONSOMMATEUR ?

/ Paul Vanlerberghe, Arnaud Lismond,
Collectif Solidarité Contre l'Exclusion

Le compteur communique au fournisseur ou au distributeur (selon l'organisation adoptée) les mêmes informations et leur offre la possibilité d'établir les factures sans envoyer un employé sur place, d'ouvrir et de fermer l'alimentation à distance ("télé-coupe"), de diminuer la puissance ou d'obliger le client à prépayer sa fourniture d'énergie.

UN NOUVEAU CHEVAL DE TROIE EUROPÉEN ?

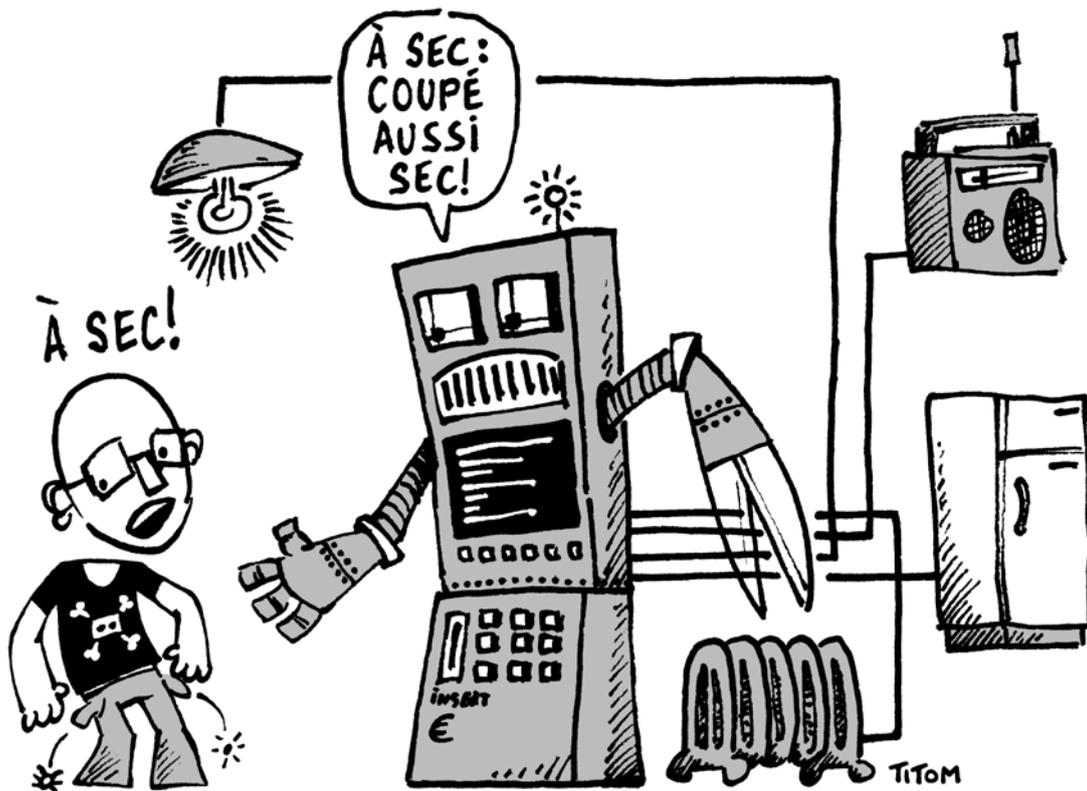
Les promoteurs de l'installation de "compteurs intelligents" présentent celle-ci comme une nécessité évidente, et le choix comme ayant déjà été fait au niveau européen.

Qui pourrait être opposé à l'intelligence et au progrès technologique ? Et surtout, comme le suggérait l'article du *"Soir"*, la décision n'est-elle pas déjà prise au niveau européen, qu'il n'y aurait plus qu'à appliquer au niveau national ? Cela n'est pas exact.

La première base légale européenne invoquée est l'article 13 de la directive "2006/32/CE" du 5 avril 2006². Sous le titre "Relevé et facturation explicative de la consommation d'énergie", cet article dispose pourtant seulement que "Les États membres veillent à ce que dans la mesure où cela est techniquement possible, financièrement raisonnable et

proportionné compte tenu des économies d'énergie potentielles, les clients finals dans les domaines de l'électricité, du gaz naturel, [...] reçoivent à un prix concurrentiel des compteurs individuels qui mesurent avec précision leur consommation effective et qui fournissent des informations sur le moment où l'énergie a été utilisée."

Les "compteurs intelligents" ne sont donc nullement mentionnés ou visés dans cette disposition (qui est de surcroît subordonnée, sans critères précis, à un coût "raisonnable et proportionné") et l'on peut, en outre, considérer que nos compteurs actuels (qui mesurent bien la consommation et indiquent



quand celle-ci se produit) correspondent déjà à cette norme.

La confusion a pourtant été entretenue, notamment par la résolution du Parlement européen du 19 février 2009 sur le suivi des plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique, qui "invite instamment la Commission à mettre en œuvre avec plus de rigueur les exigences visées à l'article 13 de la directive 2006/32/CE afin d'accélérer la généralisation des systèmes de relevés intelligents."³

La seconde base légale européenne invoquée, de façon plus décisive, est la nouvelle Directive 2009/73/CE, qui vient d'être adoptée en juillet 2009 et qui prévoit (sans que ce point ait donné lieu à un réel débat public) que :

"Les États membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la

fourniture d'électricité. La mise en place de tels systèmes peut être subordonnée à une évaluation économique à long terme de l'ensemble des coûts et des bénéfices pour le marché et pour le consommateur, pris individuellement, ou à une étude déterminant quel modèle de compteurs intelligents est le plus rationnel économiquement et le moins coûteux et quel calendrier peut être envisagé pour leur distribution. Cette évaluation aura lieu au plus tard le 3 septembre 2012.

Sous réserve de cette évaluation, les États membres, ou toute autorité compétente qu'ils désignent, fixent un calendrier, avec des objectifs sur une période de dix ans maximum, pour la mise en place de systèmes intelligents de mesure. Si la mise en place de compteurs intelligents donne lieu à une évaluation favorable, au moins 80 % des clients seront équipés de systèmes intelligents de mesure d'ici à 2020."⁴

L'obligation européenne d'installer des "compteurs intelligents" est donc, à ce stade, subordonnée à la réalisation d'études coût-bénéfice au niveau national ou régional, et il n'y a aucune définition précise du type de compteurs qui seraient à installer. Une porte de sortie est donc encore grande ouverte.

Comme pour la libéralisation, mais avec moins de force légale, l'Union européenne est cependant une nouvelle fois utilisée comme cheval de Troie pour "révolutionner" le marché du gaz et de l'électricité. C'est que le remplacement du parc de compteurs et le changement de technologie représentent un énorme enjeu financier et stratégique pour ceux qui seraient appelés à les construire, à fournir l'informatique ou les communications, mais aussi pour les fournisseurs d'énergie et pour les distributeurs.

Un lobby "pro-compteurs intelligents" s'est bien constitué au niveau européen et il a pignon →

(57)

RÉSEAUX INTELLIGENTS, CALCULS DE MARCHANDS

Débat entre Luc De Bruycker (Eandis) et Luc Hujuel (Sibelga) sur les compteurs et réseaux "intelligents"

(60)

DANGER POUR LES PRIX SOCIAUX MAXIMAUX

Mis au défi du marché, le système doit être amélioré, sous peine de perdre sa crédibilité.

(62)

L'AUTOMNE CHAUD DU MINISTRE MAGNETTE

Interview de Paul Magnette, ministre de l'Énergie, sur ses priorités de la rentrée.

(64)

RENTE NUCLÉAIRE, RISQUES ET PROFITS D'AUBAINE

Greenpeace dénonce les bénéfices illégitimes réalisés par Electrabel-Suez, et les risques sous-assurés du nucléaire.

sur rue: le *European Smart Metering Industry Group*, qui "travaille à accélérer l'adoption des compteurs intelligents en Europe"⁵. Ce lobby est manifestement très actif et très efficace! Et son influence au niveau européen est d'autant plus grande que ce niveau de pouvoir fonctionne sans connexion réelle avec les opinions publiques nationales.

50 EUROS PAR AN PAR MÉNAGE ?

Initié au niveau européen, c'est donc au niveau national (et, en Belgique, régional) que le débat pour ou contre l'installation des

compteurs intelligents va rebondir. Deux pays européens ont déjà installé sur grande échelle des formes de "compteurs intelligents": l'Italie, pour lutter contre la fraude, et la Suède, confrontée à une forte dispersion de sa population sur de grandes étendues, pour maîtriser le coût des relevés et réduire les interventions chez les clients. On ne sait rien de l'influence réelle des compteurs sur la consommation des ménages.

En Belgique, les autorités régionales ont commencé à étudier la question. La CwaPE (Commission wallonne pour l'énergie, l'instance

wallonne de régulation du marché) a rendu, le 3 décembre 2008, un avis préliminaire sur l'introduction du "comptage intelligent", qui conclut que la décision d'implanter les compteurs à budget "mérite un examen scrupuleux"⁶ et sur l'opportunité de lancer un projet pilote. Le régulateur bruxellois, BRUGEL, estime quant à lui "raisonnable de ne pas se précipiter" en évoquant notamment la nécessité de "s'assurer de la pertinence des investissements à réaliser en termes de rapport coûts/bénéfices pour les usagers"⁷. Des études ont déjà été réalisées par la société Kema, d'abord concernant la Flandre et

puis... sponsorisées par Belgacom (voir encadré p.56), concernant les régions bruxelloise et wallonne. Si du côté des pouvoirs publics francophones, on reste à ce stade prudent, la Flandre semble déjà vouloir s'engager (voir l'article sur les accords gouvernementaux, p. 59).

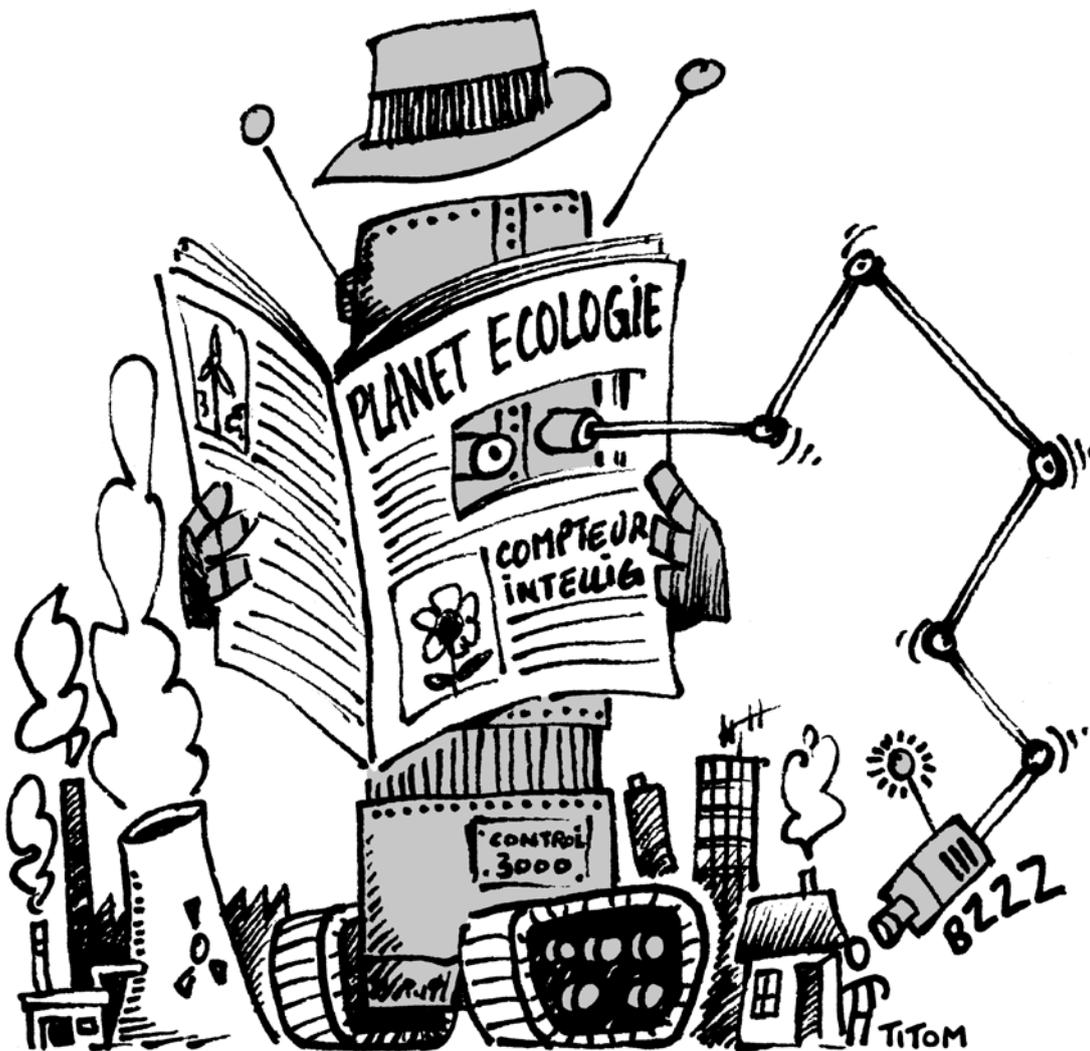
L'installation des compteurs intelligents ne semble pourtant pas une bonne affaire pour les ménages, et en particulier pour l'accès à l'énergie des plus précaires.

C'est, tout d'abord, que les bénéfices des uns seront les coûts des autres. Selon Luc Hujoel (SIBELGA) "le placement de nouveaux compteurs gaz et électricité coûterait 400 euros par ménage. En tenant compte du gain pour le distributeur (plus de relevé à effectuer, etc.) que nous évaluons à 10 euros par an, le client paiera un surcoût de 25 à 50 euros par an sur sa facture énergétique. Pour Bruxelles (plus d'un million de compteurs), le coût équivaut aux travaux de la nouvelle ligne de métro nord-sud"⁸. Le gadget serait donc coûteux.

GÉNÉRALISER LES COMPTEURS À BUDGET ?

Au-delà de cette question du coût, cette nouvelle technologie modifierait profondément la relation entre les ménages et leurs fournisseurs. Comme déjà indiqué, le "compteur intelligent" offrirait au fournisseur la possibilité technique de couper le courant, de limiter la puissance ou d'imposer le prépaiement en un simple clic informatique.

Le fabricant de compteurs Actaris présente en ces termes son ACE TaleXus Vendor: "système de paiement bidirectionnel pour le gaz et l'électricité, d'une grande efficacité du point de vue de la collecte de fonds et présentant des fonctionnalités avancées de capture et de notification des données. Il permet de transmettre les relevés et d'échanger d'autres données entre distributeurs et consommateurs, grâce à une carte à puce." et promotionne "avantages" pour



L'ÉCOLOGIE, UN NOUVEL ALIBI POUR BIG BROTHER ?

SLIM METEN = SLINKS WETEN

le fournisseur: "optimisation de la trésorerie (fonds collectés avant utilisation de l'énergie), recouvrement de tout impayé sans fermeture, désactivation des comptes sans visite sur site...". Toutes ces fonctions seraient potentiellement activables avec les "compteurs intelligents".

Tout client ayant des difficultés et qui n'aurait plus d'argent pour prépayer pourrait donc techniquement se voir immédiatement privé d'accès à l'énergie. Qui serait trop endetté auprès du fournisseur pourrait voir son alimentation coupée ou limitée à distance...

Cette "intelligence" des compteurs octroierait ainsi des facilités considérables aux fournisseurs pour gérer leurs clients en difficultés de paiement sans devoir se rendre au domicile du ménage. À rebours, elle accroîtrait considérablement les problèmes d'accès à l'énergie des publics précaires.

On aboutirait ainsi à la généralisation de compteurs à budget, alors que ce type de dispositif a pourtant été refusé à Bruxelles et a montré ses limites en Wallonie et en Flandre, où on a vu proliférer des situations dramatiques: les plus démunis restent sans accès à l'énergie quand ils n'ont plus d'argent pour alimenter le compteur.

Différents dispositifs réglementaires régionaux de protection des consommateurs encadrent actuellement les possibilités de coupure, de limitation de puissance ou d'installation de compteurs à budget. Il est cependant raisonnable de craindre qu'une fois que la possibilité technique de couper/limiter/imposer le prépaiement serait généralisée, cette régulation politique serait, à court ou moyen terme, remise en cause.

Quant à la possibilité, ouverte par le "compteur intelligent", de facturation en temps réel, selon la consommation du mois, elle est également loin d'être avantageuse pour le consommateur. Celui-ci risquerait en effet de devoir faire face



Stop de 'slimme' spionagemeters voor gas en elektriciteitsverbruik

Deze actie is een initiatief van Vereniging VRIJBIT en Stichting Meldpunt Misbruik ID-plicht

www.vrijbit.nl
www.id-nee.nl

L'AFFICHE DE LA CAMPAGNE HOLLANDAISE CONTRE LES COMPTEURS INTELLIGENTS DÉNONCE L'ESPIONNAGE RENDU POSSIBLE PAR CES NOUVEAUX APPAREILS.

à des pics de dépenses durant les mois d'hiver (principalement en gaz), tandis que le système actuel des acomptes mensuels permet aux ménages de lisser les coûts et de mieux prévoir leur budget.

QUELLES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET À QUEL PRIX ?

Le seul intérêt pour les ménages mis en avant par les promoteurs des

"compteurs intelligents" serait de favoriser les économies d'énergie en offrant aux consommateurs une meilleure vision de leurs consommations et en développant ainsi leur "conscience énergétique" ⁹.

Mais cet argument ne paraît pas vraiment étayé. Aucune étude sérieuse et indépendante n'est présentée pour appuyer cette affirmation. Imagine-t-on



que chaque ménage descendra quotidiennement dans sa cave pour examiner sa consommation d'énergie du jour? Qu'il parviendra à utiliser les multiples fonctionnalités de cet appareil?

Quand bien même, les "compteurs intelligents" permettraient de mieux cerner les consommations d'énergie, ils n'offrent en eux-mêmes aucune possibilité d'économie sans diminution de confort. Ce n'est pas de nouveaux compteurs dont les ménages ont besoin pour améliorer l'isolation de leur logement, mais de moyens de réaliser les investissements utiles.

En région bruxelloise, le budget annuellement consacré aux primes "énergie" est de 12 millions d'euros et l'ensemble du budget annuel dédié aux économies d'énergie (primes comprises) et à l'encadrement social du marché est de 36 millions d'euros. Le coût de la généralisation de l'installation de compteurs y serait, quant à lui, très approximativement évalué (Kema) à 340 millions d'euros, soit 34 millions par an (en tenant compte d'un amortissement en 10 ans)!

Il y a donc lieu de s'interroger: est-il rationnel et "intelligent" de faire, du point de vue des économies d'énergie, de l'installation de ces nouveaux compteurs une priorité budgétaire absolue? Si un pommeau de douche économique, dont le coût unique est de moins de 50 euros, permet de diminuer sans perte de confort de 40 % la consommation d'eau chaude sanitaire de chaque

ménage, n'est-ce pas un investissement qui s'avère beaucoup plus rentable pour les ménages?

BIG BROTHER DANS VOTRE SALON?

Enfin, le principe des "compteurs intelligents" étant de collecter une information fine sur la consommation d'énergie de chaque ménage et de la communiquer à un opérateur extérieur, ce sont énormément d'informations sur la vie privée de l'ensemble de la population qui sont ainsi générées et transmises. Avoir une connaissance précise des consommations d'énergie du ménage et du moment précis où elles sont effectuées, c'est avoir connaissance de la vie de chacun au sein de son foyer.

Est-ce cela le progrès que nous souhaitons? Cette ingérence qui doit notamment être examinée en regard de l'article 22 de la Constitution belge et de l'article 8 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme qui protègent la vie privée et familiale "sauf dans les cas et conditions fixés par la loi".

La question de la protection et de la confidentialité des données collectées par les compteurs est également essentielle. Qui aurait accès à ces informations strictement privées, qui révèlent des habitudes de vie? Seraient-elles transmises aux fournisseurs d'énergie (privés) ou au gestionnaire réseau (public ou semi-public)? Pendant combien de temps ces données seraient-elles stockées?

Qui disposerait de l'historique? Qu'en serait-il du niveau de sécurité des compteurs et des informations transmises? N'importe quel hacker pourrait-il pirater votre "compteur intelligent", connaître vos données de consommation et même les modifier?

OSER DIRE "NON"!

Aux Pays-Bas, ces questions ont déjà fait l'objet d'un certain débat public. Dans un premier temps, l'obligation pour chaque ménage d'accepter l'installation d'un compteur intelligent (*slimme meters*) avait été défendue par le gouvernement hollandais. La ministre des Affaires économiques, Maria van der Hoeven avait, dans le projet de loi qui l'organise, prévu l'artillerie lourde pour forcer ses compatriotes à accueillir les *slimme meters* dans leurs foyers: rien de moins qu'une amende de 17.000 euros et 6 mois de prison pour ceux qui s'opposeraient à cette installation! Quelques citoyens hollandais ont cependant lancé une pétition contre l'adoption de la loi¹⁰. David contre Goliath? Ils ont, à ce stade, obtenu gain de cause: le Sénat hollandais a refusé, le 7 avril 2009, d'adopter le projet de loi¹¹. Depuis, la ministre a retravaillé le projet de loi pour rédiger un nouveau texte, qui rendrait notamment l'acceptation d'un compteur intelligent soumise au consentement. Ce nouveau projet de loi doit encore être introduit à la deuxième Chambre et puis passer à la première Chambre (Sénat).

Rien n'est donc joué. Il est urgent d'ouvrir ce débat également en

Belgique, dans les trois régions, et de permettre aux citoyens de s'en emparer. Les associations de protection du consommateur et de défense de l'accès à l'énergie ont une grande responsabilité à cet égard.

Ce ne sont pas tant les nouveaux compteurs qui sont intelligents que les groupes industriels produisant ces appareils ainsi que les fournisseurs d'énergie qui le sont lorsqu'ils font campagne pour présenter l'implémentation de ce dispositif comme une nécessité. Sous peine d'en faire les frais, il convient que les citoyens et les consommateurs se réapproprient la maîtrise des décisions qui les concernent.

Dans l'état actuel du débat, l'installation envisagée de "compteurs intelligents" paraît d'un coût disproportionné, sans effet significatif établi sur la consommation et dangereuse tant pour l'encadrement social de l'accès à l'énergie que pour le respect de la vie privée. ■

1. Joan Condijs, "Le compteur de gaz va devenir intelligent", *Le Soir*, 4 août 2009.
2. Directive 2006/32/CE du Parlement européen et du Conseil, JOUE 27.04.2006, L114/64 et suivants
3. Résolution du Parlement européen du 19 février 2009 sur le suivi des plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique: première évaluation (2008/2214 (INI)), considérant 0, 6.
4. Directive 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE - Annexe 1
5. ESMIG compte aujourd'hui une vingtaine de membres dont les fournisseurs de modules radio Cinterion, Sagem Communications, Telit et Wavecom, et les fabricants de compteurs Actaris, Diehl, EMH, Hager, Iskraemeco, Janz, Landis + Gyr et Siemens. www.esmig.eu
6. Avis préliminaire CD-8102-CWaPE-220, 3 décembre 2008
7. BRUGEL - Avis du 5 juin 2009 relatif à l'introduction du "Smart metering" en Région de Bruxelles-Capitale.
8. Ibid, *Le Soir*, 4 août 2009.
9. Les compteurs intelligents permettraient également d'adapter le tarif selon le moment de la consommation, afin de mieux faire correspondre celle-ci à la production d'électricité. Au-delà des compteurs et tarif bi-horaires qui existent déjà, il est toutefois peu probable que chaque ménage adapte sa consommation en fonction des pics de la demande générale. En outre, la complexification des tarifs rendrait les comparaisons d'offres des différents fournisseurs impraticables.
10. www.wijvertrouwenslimmemetersniet.nl
11. Eeerte Kamer der Staten - Genreaal, Vergaderjaar 2008 = 2009, 31320, <http://www.eerstekamer.nl/9370000/1/j9vhwbtbn-zpbzcc/vhyxdaffnr9/f-y.pdf>

De douteuses études

Kema est une société détenue par les fournisseurs d'énergie néerlandais, ENECO, NUON, ESSENT et EON. Elle participe au programme européenne ADDRESS consacré aux réseaux intelligents et dirigé par le constructeur italien ENEL qui a installé tous les compteurs intelligents en Italie. Par ailleurs, comme le note pudiquement la CwaPE dans son avis du 3 décembre 2008: "Le groupe Belgacom s'intéresse à tous les nouveaux marchés potentiels dans lesquels

les télécommunications pourraient jouer un rôle important. Dans ce cadre, il s'intéresse au potentiel du smart metering et, pour faire progresser les éléments de réflexion, il sponsorise une étude de la KEMA sur l'implantation du smart metering en Région wallonne, de façon à compléter l'étude déjà réalisée pour la Région flamande.". L'objectivité de ces études est donc pour le moins sujette à caution. Aucune étude scientifique rigoureuse n'est à ce jour disponible.